

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20191218-2019-160-DE Date de télétransmission : 24/12/2019 Date de réception préfecture : 24/12/2019

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2019-160 /7.2.6.3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 décembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEAUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés: R. REVIL, A. MOREAU

Absent: N. CHARLETY

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET: FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS: Centre technique -

Prestation pour le compte de tiers - Tarifs horaires 2020

Rapporteur: Yves Allardin

EXPOSE: Le Centre Technique Municipal facture pour le compte de tiers des prestations. Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales, pour 2020, il est proposé une augmentation de 1 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

Personnel qualifié : 33,70 €

Camion avec chauffeur PTC - 3.5 T: 52,70 €

Camion avec chauffeur PTC - 7 T: 67,60 €

Balayeuse avec chauffeur: 70,80 €

PROPOSITION:

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 10 décembre 2019 Le rapporteur propose au conseil municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération concernant les tarifs horaires des services et prestations Centre Technique pour l'année 2020

DECISION: La proposition est **ADOPTEE à l'UNANIMITE (32 POUR)** AINSI FAIT ET DELIBERE

Voiron, ville porte de Chartreuse

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20191218-2019-160-DE Conseil Municipal du 18 décembre 2019 télétransmission : 24/2/26/39 Date de réception préfecture : 24/12/2019

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

